

Juvisy sur Orge le, 23 septembre 2022

Appel à candidatures pour la fourniture des pneus utilisés lors des manches nationales en Piste 1/10^{ème} thermique pour la saison 2023.

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs saisons pour lesquelles les pneus ont été imposés sur les manches nationales ainsi que sur la Coupe de France Piste 1/10^{ème} thermique, un choix doit maintenant être effectué pour les nouveaux pneus à utiliser lors de la saison 2023.

Ce choix porte sur les pneus avant et arrière. 5 trains (1 train = 1 paire arrière et 1 paire avant) à minima par pilote et par manche nationale avec la possibilité d'acheter sur place 2 trains supplémentaires (finale) :

- Manche de qualifications : 4 trains
- Remontées et sous finales : 1 train

I – Spécifications techniques

Les pneus doivent être noirs et en mousse. Aucun traitement avec tout type d'additif n'est autorisé.

Définition d'un train de pneus imposés : 2 pneus arrières + 2 pneus avant

- Une marque
- Un diamètre avant : **62.0 mm**
- Un « shore » avant : **37°**
- Un diamètre arrière : **64.0 mm**
- Un « shore » arrière : **40°**
- Largeur maximale : 31.0 mm

Les tolérances de production (y compris la dureté shore) ne seront pas considérées comme un défaut. Les pneus seront utilisés comme tels sans aucune autre modification et seront distribués et installés dans la zone dédiée par l'organisateur. Les pilotes devront utiliser un nouveau train à chaque manche.

Il est important d'avoir un pneu avec une jante fiable et solide, nous ne sommes donc pas à la recherche de jantes légères ou autres « prototypes » spéciaux de jante. Nous avons besoin d'une combinaison jante + pneu qui fonctionne.

Parce que les pneus imposés ne seront disponibles que lorsque les pilotes entreront dans la zone dédiée, ils devront s'adapter facilement sur toutes les voitures sans aucune coupe ni réglage supplémentaire.

Pour les essais libres, les pilotes ont le libre choix de pneus, mais aucun traitement n'est autorisé. Ils pourront acheter sur place (si disponibles à la vente) les pneus officiels imposés pour les entraînements et autres moments.

En cas de pluie et de piste humide déclarée par la direction de course, (avec accord de l'arbitre fédéral), les pneus utilisables seront libres pour les pilotes qui pourront récupérer en fin de course les trains payés non utilisés.

Pas besoin nécessairement d'emballages par paire, le vrac étant plus adapté, les pneus Avant devant tout de même être séparés des pneus Arrière.

II - Conditions FFVRC

Pour 2023, les pneus devront être livrés au club organisateur par le distributeur au plus tard le jeudi de la semaine précédant la compétition selon le besoin estimatif communiqué en temps voulu par le représentant de la discipline. A la fin de chaque manche, le représentant effectuera un décompte et les pneus consommés seront facturés au club organisateur. Le solde restant étant reporté et transmis sur la manche suivante par le représentant fédéral.

Le club organisateur de la manche nationale collectera l'argent des pneus via l'inscription en ligne actuelle où les pilotes paieront les 5 trains de pneus obligatoires au moment de l'inscription (paiement en ligne distinct) comme depuis 2016. La somme perçue pour les pneus sera donc reversée au distributeur (qui établira une facture) à l'issue de la manche selon le décompte du représentant de la discipline. La FFVRC ne percevant bien sûr aucune rémunération quelle qu'elle soit.

Le prix du train de pneus soit 2 pneus Avant + 2 pneus Arrière qui sera proposé aux pilotes lors de la saison 2023 sera un prix TTC rendu en France.

La marque du pneu qui sera retenue l'année N pourra être reconduite l'année N+1 si cette marque donne entière satisfaction à l'ensemble des pilotes. Dans le cas contraire, une nouvelle marque sera retenue pour l'année N+1.

Si vous êtes intéressés, vous devez :

Envoyer un dossier à l'adresse de la Fédération Française de Voitures Radio Commandées à l'attention du Vice Président de la discipline avec les renseignements suivants ainsi qu'une copie par mail à l'adresse j.rosas@ffvrc.fr :

- Nom du fabricant et du distributeur
- Garantie d'un stock suffisant pour permettre un approvisionnement régulier tout au long de la période visée.
- Réseau de distribution (en effet le pneu imposé choisi devra être disponible également dans le commerce)
- Prix de vente TTC livré proposé pour un train de pneus (soit 2 Avants + 2 Arrières) qui devra être payé lors de la manche de championnat. Ce prix sera communiqué aux pilotes pour le paiement des trains imposés à l'inscription.

III – Tests et résultats

Faire parvenir au responsable de la discipline (José ROSAS – 28 Rue du Général de Gaulle – 28700 AUNAY-SOUS-AUNEAU) en échantillon **12 trains de pneus**.

Ces échantillons permettront à des pilotes sélectionnés par le responsable de la discipline, de procéder à des essais comparatifs quant à, savoir :

- la qualité de fabrication du produit,
- sa qualité de montage / collage,
- les performances,
- l'usure,

En outre, sera aussi pris en compte le prix proposé qui profitera au pilote s'inscrivant en manches nationales, ce critère restant au niveau fédéral et non communiqué aux pilotes testeurs.

La date limite d'envoi du dossier et des échantillons est fixée au **7 Novembre 2022**, cachet de la poste faisant foi.

La sélection sera faite et votée au comité directeur du mois de Novembre - Décembre 2022 au plus tard et communiquée sur le site de la Fédération.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

José ROSAS
Responsable Piste 1/10^{ème} 200mm Thermique
j.rosas@ffvrc.fr